



Ville de Montréal  
Service du capital humain

Description de tâches

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
PREPOSE(E) A L'ENTRETIEN DE L'EQUIPEMENT DE PERCEPTION ET A LA CUEILLETTE DES PARCOMETRES	602230	014416	09

### NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien, la réparation, l'installation et le déplacement des équipements de perception et du mobilier urbain associés aux activités de tarification du stationnement. Le travail implique également diverses tâches manuelles simples et usuelles concernant ces activités.

Le travail s'accomplit sous surveillance immédiate et selon des directives précises. Le titulaire est principalement tenu d'entretenir, de vérifier et de réparer le mobilier urbain et les équipements servant à la perception. Il participe également au vidage d'équipement de perception. Son travail est contrôlé au moyen de rapports qu'il remet à son supérieur. La fonction comporte la conduite d'un véhicule motorisé.

### EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Effectue des travaux mineurs d'entretien de l'équipement de perception et de leurs composantes tels que le remplacement de pièces défectueuses, le déblocage d'imprimante, la lubrification des composantes, le changement de batteries, etc.
2. Vérifie le fonctionnement, répare et entretient les équipements de perception et le mobilier urbain et exécute le programme d'entretien préventif.
3. Installe, déplace et enlève des équipements de perception et du mobilier urbain. Au besoin, procède à la mise en marche des équipements de perception.
4. Vérifie le fonctionnement des chariots et des têtes videuses; remplace ou répare les pièces défectueuses.
5. Répare les parcomètres défectueux, débloque les chutes et les mécanismes, remplace les serrures, les ressorts et les piles. Effectue la lubrification et initialise les mécanismes électroniques et autres.
6. S'assure du bon état de son véhicule et effectue de menus travaux d'entretien: vérifie l'accumulateur, le radiateur, les phares, les feux de signalisation, les freins, les pneus; rapporte toute défectuosité à son supérieur; ajoute de l'huile au besoin et fait le plein d'essence, lave le véhicule et veille à le maintenir propre.
7. S'assure d'avoir l'équipement et les outils nécessaires pour effectuer son travail et voit à son entretien ordinaire.
8. Effectue le travail de préposé à la cueillette des parcomètres lorsqu'il n'est pas occupé à l'exécution de travaux d'entretien des équipements de perception et du mobilier urbain.

## QUALITÉS REQUISES

### Bonnes connaissances :

- des techniques et pratiques du métier;
- du fonctionnement des équipements de perception et de leur mécanisme.

### Connaissances :

- de la Ville et des règlements de la circulation;
- de la conduite et du fonctionnement du véhicule concerné;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer.

### Habilités :

- à maintenir le véhicule en bon état de propreté et de fonctionnement;
- à opérer divers appareils de communication ;
- à lire et à comprendre des croquis et des ordres de travail;
- à décrire avec exactitude les circonstances d'incidents ou d'accidents;
- à localiser les causes de mal fonctionnement de l'équipement;
- à se servir de l'outillage et des instruments nécessaires au travail.

## DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

### INSTRUCTION

- diplôme d'études secondaires (D.E.S.);
- posséder un permis de conduire valide;

### EXPÉRIENCE

Quelque expérience permettant au titulaire de se familiariser avec la fonction.

### Vu et approuvé

Pour la Ville

année

mois

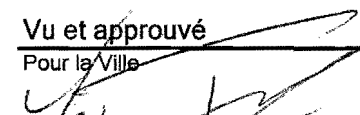
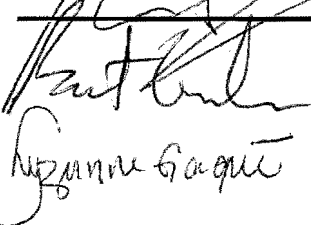
jour

Pour le Syndicat

2011

12

20

  
  
Suzanne Gagné

